

Corico Maison

CARNET D'ENTRETIEN GRATUIT



Poêle à bois et à granulés : le carnet d'entretien

Ramonage, entretien annuel, gestes de la semaine et sécurité, avec des fiches de suivi à remplir saison après saison

GUIDE PRATIQUE CORICO MAISON

Poêle à bois et à granulés : le carnet d'entretien

Ramonage, entretien annuel, gestes de la semaine et sécurité, avec des fiches de suivi à remplir saison après saison

Au sommaire

- 01 Pourquoi tenir un carnet d'entretien
- 02 Les obligations : ramonage et entretien annuel
- 03 Bien utiliser son poêle au quotidien
- 04 Le nettoyage : quotidien, hebdomadaire, mensuel
- 05 Le combustible : sec, propre, bien stocké
- 06 Sécurité : monoxyde de carbone et feu de cheminée
- 07 Le calendrier de la saison
- 08 Check-list : avant la première flambée
- 09 Fiche : mon installation
- 10 Fiche : registre des interventions
- 11 Fiche : suivi du combustible
- 12 Fiche : contacts utiles
- 13 Sources

Édité par PRODIF pour Corico Maison (co-ri-co.fr). Rédaction : La rédaction Corico Maison. Version du 25 octobre 2026. Ce guide donne des repères généraux : vérifiez toujours les notices des fabricants, les règles locales et les conditions de votre terrain. Usage personnel ; reproduction et revente interdites.

CHAPITRE 01

Pourquoi tenir un carnet d'entretien

Un poêle bien entretenu chauffe mieux, consomme moins, encrasse moins son conduit et vieillit plus lentement. À l'inverse, un appareil négligé accumule de la suie et du bistre dans le conduit, perd en rendement, dégage davantage de fumée et augmente deux risques domestiques sérieux : le feu de cheminée et l'intoxication au monoxyde de carbone.

Ce carnet sert à deux choses. D'abord, savoir **quoi faire et quand** : certains gestes sont quotidiens, d'autres reviennent une fois par an. Ensuite, **garder la preuve** de ce qui a été fait : en cas de sinistre, l'assureur peut demander les attestations de ramonage et d'entretien, et il est bien plus simple de les retrouver rangées au même endroit.

À retenir : le ramonage du conduit et l'entretien de l'appareil sont deux opérations différentes. Le premier vide le conduit de fumée, le second contrôle, nettoie et règle le poêle lui-même. Les deux sont des obligations, et chacune donne lieu à un document.

Ce que couvre ce carnet

Partie	Ce que vous y trouverez
Obligations	Ramonage, entretien annuel, attestations à conserver
Gestes courants	Nettoyage quotidien, hebdomadaire et mensuel, bois et granulés
Combustible	Bois sec, granulés certifiés, stockage

Partie	Ce que vous y trouverez
Sécurité	Monoxyde de carbone, feu de cheminée, détecteurs
Fiches	Calendrier, registre, suivi du combustible, contacts

CHAPITRE 02

Les obligations : ramonage et entretien annuel

Depuis le **1er octobre 2023**, les règles d'entretien des appareils à combustion et de ramonage des conduits de fumée sont fixées au niveau national par le décret n° 2023-641 du 20 juillet 2023, intégré au Code de la santé publique, et précisées pour les appareils à combustible solide (poêles, inserts, foyers fermés, cuisinières) par un arrêté du même jour. Auparavant, ces obligations relevaient surtout des règlements sanitaires départementaux.

Le ramonage du conduit

- Le conduit de fumée et le tuyau de raccordement doivent être ramonés **au moins une fois tous les douze mois**.
- Un arrêté préfectoral ou municipal (notamment le règlement sanitaire départemental) peut imposer **plusieurs ramonages par an, dont un pendant la période de chauffe**. C'est encore souvent le cas : la règle historique du règlement sanitaire départemental type prévoyait deux ramonages par an, dont un pendant la période d'utilisation. Renseignez-vous auprès de votre mairie pour connaître la règle applicable chez vous.

- Le ramonage est une activité réglementée : il doit être réalisé par un professionnel qualifié.
- Les organisations professionnelles recommandent un second passage pendant la saison de chauffe lorsque la consommation est importante. La CAPEB cite par exemple le seuil de 6 m³ apparents de bûches ou de 2,5 tonnes de granulés par an.

Attention : le ramonage chimique (bûches ou poudres « ramoneuses ») ne remplace pas un ramonage mécanique par un professionnel. Il peut au mieux faciliter le travail entre deux passages, si la notice du poêle l'autorise.

L'attestation de ramonage

Le professionnel remet une attestation de ramonage, dans un délai de **15 jours ouvrés** après l'intervention. Elle précise le ou les conduits ramonés et atteste que le conduit est vide sur toute sa longueur. Elle doit être **conservée au moins deux ans** et pouvoir être présentée aux agents chargés des contrôles. Pour un appareil à combustible solide, le ramoneur fournit aussi des conseils d'utilisation, prévus par l'arrêté, qui sont indicatifs.

Gardez toutes vos attestations, même au-delà de deux ans : elles retracent l'historique de l'installation, et votre contrat d'assurance habitation peut prévoir des clauses liées au ramonage. Relisez-le.

L'entretien annuel de l'appareil

- L'appareil doit être entretenu par un professionnel **au moins une fois par an**.
- Pour un appareil neuf, y compris en remplacement d'un ancien, le premier entretien a lieu **dans les douze mois** qui suivent l'installation.

- L'entretien comprend notamment le nettoyage, la vérification du bon fonctionnement et le réglage de l'appareil, ainsi que la vérification des amenées d'air.
- Il donne lieu à une attestation d'entretien, à classer avec celles du ramonage.

Pour un poêle à granulés, l'entretien annuel par le professionnel va plus loin que le nettoyage courant : démontage et nettoyage des échangeurs et de l'extracteur de fumée, contrôle des joints de porte et de trémie, vérification des sondes et des réglages de combustion, mise à jour éventuelle de la carte électronique selon le fabricant.

Qui fait quoi

Opération	Fréquence minimale	Par qui	Document
Ramonage du conduit	Tous les 12 mois, davantage si un arrêté local l'impose	Professionnel qualifié	Attestation de ramonage, sous 15 jours ouvrés
Entretien de l'appareil	Tous les ans, premier entretien dans les 12 mois	Professionnel	Attestation d'entretien
Nettoyage courant	Selon la notice : quotidien à mensuel	Vous	Votre carnet

En location, l'entretien courant et le ramonage sont en principe à la charge du locataire, qui occupe le logement. Vérifiez ce que prévoit votre bail.

CHAPITRE 03

Bien utiliser son poêle au quotidien

Le meilleur entretien commence par une bonne utilisation. Un feu qui couve, faute d'air, produit beaucoup de suie et de bistre, ce dépôt noir et goudronneux qui colle au conduit et peut s'enflammer.

Poêle à bois

- Allumez par le haut : petit bois et allume-feu au-dessus, bûches en dessous. La combustion démarre plus proprement.
- Chargez des bûches de taille adaptée au foyer, sans le remplir à ras bord.
- Évitez de faire fonctionner le poêle au ralenti pendant des heures, entrées d'air presque fermées : c'est le régime qui encrasse le plus.
- Ne brûlez jamais de bois traité, peint, de palettes, d'aggloméré, de cartons imprimés ou de déchets : ils encrassent l'appareil et dégagent des fumées polluantes.
- Une vitre qui noircit vite signale souvent un bois trop humide ou un manque d'air.

Poêle à granulés

- Utilisez exclusivement des granulés de bois conformes à la notice du fabricant.
- Gardez la trémie propre et refermée, à l'abri de l'humidité.
- Laissez le poêle terminer son cycle d'extinction : ne coupez jamais l'alimentation électrique en pleine combustion, l'extracteur doit évacuer les fumées.

- Une flamme haute, orangée, fumeuse, ou des granulés imbrûlés dans le creuset doivent alerter : creuset encrassé, granulés de mauvaise qualité ou réglage à revoir.

CHAPITRE 04

Le nettoyage : quotidien, hebdomadaire, mensuel

Les fréquences ci-dessous sont des repères courants. La notice de votre appareil reste la référence : certains poêles à granulés demandent un nettoyage du creuset à chaque allumage, d'autres disposent d'un nettoyage automatique.

Sécurité : nettoyez toujours un poêle **froid**, alimentation électrique coupée pour un modèle à granulés. Les cendres peuvent rester chaudes plusieurs jours : videz-les dans un seau métallique muni d'un couvercle, posé à l'extérieur, loin de toute matière inflammable.

Repères par fréquence

Fréquence	Poêle à bois	Poêle à granulés
À chaque utilisation ou chaque jour	Retirer l'excédent de cendres en laissant un petit lit	Vider et gratter le creuset, vérifier ses trous d'air
Chaque semaine (en saison)	Vider le cendrier, nettoyer la vitre à froid	Vider le cendrier, aspirer le foyer, nettoyer la vitre
Chaque mois (en saison)	Contrôler le joint de porte, dépoussiérer l'extérieur	Nettoyer les échangeurs accessibles (tringles ou raclettes), le té de raccordement si la notice le prévoit

Fréquence	Poêle à bois	Poêle à granulés
Fin de saison	Nettoyage complet, porte entrouverte pour éviter la condensation	Vider la trémie, aspirer les fines, nettoyage complet
Chaque année	Ramonage et entretien par un professionnel	Ramonage et entretien par un professionnel

La vitre

Une vitre se nettoie à froid. Un papier journal humide trempé dans un peu de cendre fine suffit souvent à dissoudre les dépôts légers ; pour les dépôts plus tenaces, utilisez un produit prévu pour les vitres de poêle, jamais d'abrasif qui raye la vitrocéramique. Si la vitre noircit en quelques heures, cherchez la cause : bois humide, entrée d'air trop fermée ou joint défectueux.

Le joint de porte

Le joint assure l'étanchéité du foyer. Le test du papier est simple : fermez la porte sur une feuille de papier ; si elle glisse sans résistance, le joint est usé ou la porte mal réglée. Un joint fatigué fait perdre le contrôle de la combustion et doit être remplacé par une pièce adaptée au modèle.

L'aspirateur

Ne passez jamais un aspirateur ménager classique dans un poêle : une braise peut l'enflammer et les cendres fines saturer son filtre. Il existe des aspirateurs à cendres équipés d'une cuve métallique et d'un filtre adapté ; utilisez-les poêle froid.

CHAPITRE 05

Le combustible : sec, propre, bien stocké

La qualité du combustible conditionne la chaleur produite, l'encrassement de l'appareil et les émissions de particules.

Le bois bûche

L'ADEME recommande un bois **sec, dont le taux d'humidité est inférieur à 20 %**. Un bois humide chauffe mal, puisqu'une partie de l'énergie sert à évaporer l'eau, noircit la vitre, encrasse le conduit et dégage davantage de fumée.

- Achetez du bois déjà sec, ou laissez sécher le bois fraîchement fendu, généralement pendant au moins deux ans.
- Stockez-le sous abri, aéré, surélevé du sol, à l'abri de la pluie mais pas sous une bâche fermée.
- Rentrez à l'intérieur quelques jours avant usage uniquement la quantité nécessaire.
- Un humidimètre à bois, peu coûteux, permet de vérifier : plantez ses pointes au cœur d'une bûche fraîchement fendue, dans le sens des fibres.
- Préférez du bois porteur d'une marque de qualité reconnue (par exemple France Bois Bûche ou NF Bois de chauffage), qui garantit notamment l'humidité annoncée.

Signe	Bois sec	Bois humide
Poids	Léger pour son volume	Lourd

Signe	Bois sec	Bois humide
Bruit de deux bûches entrechoquées	Son clair	Son sourd
Extrémités	Fendillées, grisées	Lisses, parfois mousse ou sève
Au feu	S'enflamme vite, flamme claire	Siffle, fume, vitre noircie

Les granulés

Un granulé de qualité est dense, brillant, de longueur régulière, et produit peu de fines (la poussière au fond du sac) et peu de cendres. Choisissez des granulés **certifiés**, par exemple NF Biocombustibles solides, DINplus ou ENplus, et compatibles avec la notice de votre poêle.

- Stockez les sacs au sec, surélevés, à l'abri de l'humidité : un granulé qui a pris l'eau gonfle et se délite.
- Évitez de verser le fond de sac poussiéreux dans la trémie.
- Si vous changez de fournisseur, notez la date et observez le comportement du poêle les jours suivants : quantité de cendres, propreté de la vitre, mâchefer dans le creuset.

CHAPITRE 06

Sécurité : monoxyde de carbone et feu de cheminée

Le monoxyde de carbone, un risque invisible

Le monoxyde de carbone (CO) est un gaz **incolore, inodore et sans saveur**, produit par une combustion incomplète. Santé publique France dénombre près de 4 000 intoxications au monoxyde de carbone chaque année en France. Les appareils de chauffage mal entretenus, les conduits obstrués et les aérations bouchées en sont des causes fréquentes.

Les gestes de prévention

- Faire ramoner le conduit et entretenir l'appareil chaque année, avant l'hiver.
- Aérer le logement au moins 10 minutes par jour, même par temps froid.
- Ne jamais boucher les grilles d'aération ni les entrées d'air, même par grand froid.
- Ne jamais utiliser pour se chauffer un appareil qui n'est pas prévu pour cela (four, brasero, barbecue).
- Ne jamais faire fonctionner un groupe électrogène à l'intérieur.

Les signes qui doivent alerter

Les autorités sanitaires citent des signes banals : maux de tête, fatigue, nausées, parfois vertiges. Ils doivent alerter d'autant plus que **plusieurs personnes** présentes dans la même pièce les ressentent en même temps, ou qu'ils disparaissent quand on sort du logement.

En cas de doute : agir tout de suite. Aérez immédiatement en ouvrant portes et fenêtres, arrêtez si possible les appareils à combustion, sortez du logement, puis appelez les secours : **15, 18 ou 112** (114 pour les personnes sourdes ou malentendantes). Ne regagnez pas le logement avant l'avis d'un professionnel qualifié.

Les détecteurs

Le détecteur de fumée (DAAF) est **obligatoire** dans tous les logements. Il signale un incendie, mais il ne détecte pas le monoxyde de carbone. Le détecteur de CO n'est pas obligatoire ; il constitue un complément utile dans une pièce équipée d'un appareil à combustion. Si vous en installez un, choisissez un modèle conforme à la norme NF EN 50291, placez-le selon sa notice et testez-le régulièrement. Il ne dispense jamais de l'entretien.

Le feu de cheminée

Un conduit encrassé peut s'enflammer : grondement sourd, ronflement inhabituel, conduit très chaud, étincelles ou fumée épaisse en sortie de toiture. Dans ce cas, fermez les arrivées d'air du poêle, n'utilisez pas d'eau sur le foyer, éloignez les personnes et appelez les pompiers au 18 ou au 112. Après un feu de cheminée, faites contrôler le conduit par un professionnel avant toute nouvelle utilisation.

CHAPITRE 07

Le calendrier de la saison

Période	À faire	Fait
Fin d'été	Ramonage et entretien annuel ; commande et contrôle du combustible ; test des détecteurs	☐
Première flambée	Vérifier le tirage, le joint, l'extracteur (granulés) ; aérer	☐
Cœur de l'hiver	Second ramonage si l'arrêt local l'impose ou si la consommation est forte	☐
Chaque semaine en saison	Cendrier, vitre, creuset	☐
Chaque mois en saison	Échangeurs, joint, état du stock	☐
Fin de saison	Nettoyage complet, trémie vidée, porte entrouverte	☐
Été	Classer les attestations ; prendre rendez-vous pour l'automne	☐

À REMPLIR / À COCHER

Check-list : avant la première flambée

- ☐ Attestation de ramonage de l'année reçue et classée
- ☐ Attestation d'entretien de l'appareil reçue et classée
- ☐ Combustible sec (bois) ou certifié (granulés), stocké au sec
- ☐ Joint de porte contrôlé (test de la feuille de papier)
- ☐ Vitre et cendrier propres
- ☐ Grilles d'aération et entrées d'air dégagées
- ☐ Détecteur de fumée testé
- ☐ Détecteur de CO testé, si vous en avez un
- ☐ Seau métallique à couvercle prêt pour les cendres
- ☐ Numéros d'urgence affichés : 15, 18, 112, 114

À REMPLIR / À COCHER

Fiche : mon installation

Type d'appareil (bois, granulés, mixte)

Marque et modèle

Date d'installation

Installateur

Puissance nominale

Type de conduit et longueur

Pièce et emplacement

Combustible recommandé par la notice

Règle locale de ramonage (fréquence)

Assureur et numéro de contrat

À REMPLIR / À COCHER

Fiche : registre des interventions

Date	Intervention (ramonage, entretien, réparation)	Professionnel	Attestation reçue le	Observations

À REMPLIR / À COCHER

Fiche : suivi du combustible

Date de livraison	Fournisseur	Quantité	Humidité mesurée ou certification	Remarques (cendres, vitre, fines)

À REMPLIR / À COCHER

Fiche : contacts utiles

Ramoneur

Professionnel chargé de l'entretien

Installateur

Fournisseur de combustible

Assureur habitation

Mairie (service qui renseigne sur la règle locale)

- Urgences : 15 (SAMU), 18 (pompiers), 112 (numéro d'urgence européen), 114 (personnes sourdes ou malentendantes)

RÉFÉRENCES

Sources

- Légifrance — décret n° 2023-641 du 20 juillet 2023 relatif à l'entretien des foyers et appareils de chauffage à combustion et au ramonage des conduits de fumée
- Légifrance — arrêté du 20 juillet 2023 relatif à l'entretien et au ramonage des dispositifs de chauffage décentralisés à combustible solide
- FFB (Fédération française du bâtiment) — entretien des appareils à combustion et ramonage, nouvelles obligations
- CAPEB — activité de ramonage, le vrai du faux
- ADEME — se chauffer au bois, bien choisir et utiliser son combustible
- Santé publique France — monoxyde de carbone
- Gouvernement (info.gouv.fr) — intoxication au monoxyde de carbone, les gestes qui sauvent
- Notices des fabricants de poêles à bois et à granulés